

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02855

Numéro SIREN : 411 773 724

Nom ou dénomination : A.L.D.S DUVAL SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2021 sous le numéro de dépôt 2167

A.L.D.S DUVAL SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 5 RUE DE LA GOLLERIE
50410 PERCY-EN-NORMANDIE
411 773 724 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1er MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le premier mai
A 11 heures,

Les associés de la société A.L.D.S DUVAL SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 RUE DE LA GOLLERIE 50410 PERCY-EN-NORMANDIE sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Loïc DUVAL en sa qualité de cogérant de la société HOLDING DUVAL, Président de la Société.

Monsieur Aurélien DUVAL est désigné comme secrétaire.

La société CECOM AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 000 actions sur les 5.000 actions ayant le droit de vote

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président.
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

LD

AD

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire
- Rémunération du Directeur Général.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Aurélien DUVAL de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société SDME, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 5 rue de la Gaillerie - Percy, 50410 PERCY-EN-NORMANDIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COUTANCES sous le numéro 802 956 102, représentée par Monsieur Aurélien DUVAL, gérant

Conformément aux dispositions des statuts, la société SDME disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société SDME aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, la société SDME percevra à compter du 1er mai 2021 une rémunération fixe mensuelle de 8.000 euros, et ce sur 12 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

...

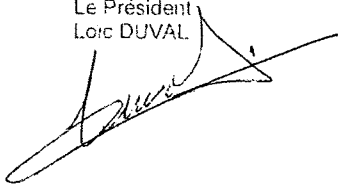
LD

AD

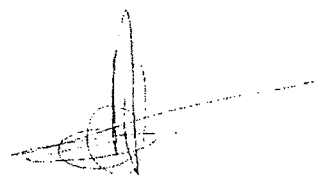
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau

Le Président
Loïc DUVAL

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire
Aurélien DUVAL

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal stroke crossing it, with a long horizontal stroke extending to the right.